

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi, le 9 octobre 2001 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Lynn Legault-Niemi, Micheline Lévesque et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Benoit Aumais, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2001-10-207 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant les items suivants: Premier projet de règlement # 245-27 et Avis de motion règlement relatif à l'utilisation extérieure des pesticides.

ADOPTÉE

2001-10-208 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2001

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 septembre, tel que présenté.

ADOPTÉE

2001-10-209 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2001

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2001, au montant de **499,158.34 \$**.

ADOPTÉE

2001-10-210 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2001

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2001, au montant de **261,401.87 \$**.

ADOPTÉE

2001-10-211 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – SEPTEMBRE 2001

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer pour le mois de septembre 2001 au montant de **1,444.02 \$**.

ADOPTÉE

2001-10-212 AVIS DE MOTION – REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS # 88, 88-1-1, 211, 274, 327, 329 ET 343

Monsieur le conseiller, Jacques Sirois, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera déposé un règlement pourvoyant à l'approbation d'une somme de 28,000 \$ par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 88, 88-1-1, 211, 274, 327, 329, 343. De plus, il demande la dispense de lecture.

2001-10-213 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 399, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉCLAIRAGE ET L'ACHAT D'UNE BENNE ISOLÉE

Attendu que le coût des travaux, y compris les frais légaux, les frais d'administration et les intérêts sur les emprunts temporaires et les imprévus s'élèvent à la somme de 76,000 \$;

Attendu que la Municipalité n'a pas en main les fonds estimés nécessaires pour effectuer ces travaux et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt pour se les procurer;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une session du Conseil tenue le 11 septembre 2001 par la conseillère, Gisèle Péladeau;

Attendu qu'un registre référendaire sera ouvert sans interruption mardi le 30 octobre 2001, de 9h00 à 19h00 précise, à l'hôtel de ville, au 21 rue de l'Église;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le règlement numéro 399.

ADOPTÉE

2001-10-214 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 245-27, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 245 – BÂTIMENT ACCESSOIRE

Monsieur le conseiller, Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245, afin de modifier les normes relatives aux matériaux servant de parement extérieur pour la construction d'un bâtiment accessoire.

2001-10-215 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 245-27, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 245 – BÂTIMENT ACCESSOIRE**

Attendu qu'il est nécessaire de modifier le règlement de zonage numéro 245, afin de modifier les normes relatives aux matériaux servant de parement extérieur pour la construction d'un bâtiment accessoire;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné à la session du Conseil en date du 9 octobre 2001.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu qu'un premier projet de règlement numéro 245-27, modifiant le règlement de zonage numéro 245, soit adopté.

ADOPTÉE

2001-10-216 **PROTOCOLE D'ENTENTE – COMPOSTAGE DE RÉSIDUS VERTS**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire implanter un programme de compostage de résidus verts et ce, à compter du mois de novembre 2001;

Attendu que la Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes fournira le service de compostage des résidus verts recueillis sur le territoire de la Municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente entre la Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes et la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'autoriser le maire, Michel Tartre et la directrice générale, Manon Bernard, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2001-10-217 **COALITION POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES**

Attendu qu'un programme de subvention existe pour promouvoir les alternatives aux pesticides;

Attendu que la Municipalité est éligible à cette subvention;

Attendu que pour ce faire, la Municipalité doit signer une convention de subvention avec l'organisme Nature-Action Québec.

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'accepter les conditions relatives à la convention de subvention proposée par Nature-Action Québec visant la mise en place d'un programme de promotion des alternatives aux pesticides;

Et résolu d'autoriser la directrice générale, Manon Bernard, à signer pour et au nom de la Municipalité cette convention de subvention.

ADOPTÉE

2001-10-218 STATION D'ÉPURATION – ÉTUDE AVANT PROJET, DEMANDE DE SUBVENTION INFRASTRUCTURES CANADA/QUÉBEC

Attendu que la station d'épuration desservant le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot connaît présentement une saturation de sa capacité de traitement;

Attendu qu'il est primordial d'établir une solution économique pour augmenter la capacité de traitement et que pour ce faire, il est nécessaire qu'une étude soit élaborée afin de présenter une demande au programme d'infrastructures Canada/Québec.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que la Municipalité mandate la firme Les Consultants LBCD Inc., à préparer une étude d'avant-projet pour un montant n'excédant pas 10,000 \$ plus les taxes applicables. Ce montant sera payé au moment de l'obtention de la subvention. Dans l'éventualité où la Municipalité ne pourra bénéficier d'une aide financière gouvernementale, la Municipalité paiera à même son fonds général non autrement approprié.

ADOPTÉE

2001-10-219 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Attendu que le gouvernement du Québec a rendu disponible une subvention permettant aux organisations qui désirent améliorer les compétences de leur personnel et structurer un système de formation interne;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite qu'un tel programme soit élaboré dans un objectif d'amélioration continue des services attribuables à sa population.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de mandater la firme FRP Groupe-Conseil à rédiger pour et au nom de la Municipalité une demande de subvention au Fonds national de formation de la main-d'œuvre et ce, pour un montant de 1,680 \$ plus les taxes applicables. De plus, le Conseil autorise la directrice générale, Manon Bernard, à signer tous les documents pertinents à ce programme.

ADOPTÉE

2001-10-220 PROTOCOLE D'ENTENTE - SODEC

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'autoriser le maire, Michel Tartre et la directrice générale, Manon Bernard, à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente entre la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la SODEC en regard à la fourniture de services municipaux au Parc historique de Pointe-du-Moulin.

ADOPTÉE

2001-10-221 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2001-07, 1735 BOULEVARD PERROT

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2001-07, à l'effet de permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 77,29 mètres carrés au lieu de 60 mètres carrés;

Attendu que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Attendu que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2001-07.

ADOPTÉE

2001-10-222 PROTOCOLE D'ENTENTE – BASE DE PLEIN AIR LES CÈDRES

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'autoriser monsieur Alain Bernard, directeur des Services communautaires à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Base de plein air Les Cèdres.

ADOPTÉE

2001-10-223 SIGNATURE D'UNE ENTENTE – NOUVEAU MÉCANISME DE VOTATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, afin de faire l'essai d'un nouveau mécanisme de votation lors de l'élection du 4 novembre 2001 et qu'elle désire s'en prévaloir pour les scrutins postérieurs à celui-ci, mais tenus avant le 7 novembre 2005;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est d'accord avec le texte de l'entente à conclure avec le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le Directeur général des élections du Québec,

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter dans ses versions française et anglaise, le texte de l'entente à conclure avec le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le Directeur général des élections relativement à l'utilisation d'un nouveau mécanisme de votation, soit ACCU-VOTE ES 2000 C pour l'élection du 4 novembre 2001 et pour les scrutins postérieurs à celui-ci, mais tenus avant le 7 novembre 2005, lequel texte de l'entente est annexé à la présente résolution;

De mandater le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, les trois originaux de l'entente dans leurs versions française et anglaise.

ADOPTÉE

2001-10-224 PRÉPOSÉES À LA BIBLIOTHÈQUE – LISTE DE RAPPEL

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'embaucher mesdames Jeannine Fortin et Lise Lefebvre, à titre d'employées temporaires sur appel, pour le poste de préposée à la bibliothèque.

ADOPTÉE

2001-10-225 OFFRE D'ACHAT PARTIES DES LOTS 17-91, 15-70 ET LE LOT 18-9

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu de présenter une offre d'achat finale au propriétaire du terrain désigné comme étant une partie des lots 17-91, 15-70 et du lot 18-9, pour un montant de 70,000 \$. De plus, le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à cette offre d'achat.

Cette dépense sera prise à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

2001-10-226 TOPONYMIE – RUE DE LA VALLINE

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu de nommer la rue située sur le lot 255, rue de la Valline.

ADOPTÉE

2001-10-227 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES

Madame la conseillère, Micheline Lévesque, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera déposé un règlement modifiant le règlement relatif à l'utilisation extérieure des pesticides.

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire – septembre 2001.

Dépôt du rapport informatif des services communautaires – septembre 2001.

Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – septembre 2001.

Dépôt du rapport des activités du service de Police – août 2001.

Dépôt des rapports des activités du service Incendie – juin, juillet et août 2001.

2001-10-228 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu de lever l'assemblée à 20h40.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

